



Écocitoyens du Bassin d'Arcachon

Écocitoyens du Bassin d'Arcachon
23 avenue Centrale - 33510 Andernos-les-Bains
07 69 40 57 40
ecocitoyens.bassinarcachon@gmail.com
www.ecocitoyensdubassinarcachon.org

PROJET de PLAN LOCAL D'URBANISME arrêté le 22 mars 2018

à Monsieur le Maire
Hôtel de ville
Place du 11 Novembre
33380 MIOS

Monsieur le Maire,

Vous avez sollicité l'avis de notre association sur le PLU arrêté le 22 mars 2018 par délibération du Conseil Municipal. Nous vous remercions pour la confiance que vous nous témoignez et vous certifions que nous avons examiné ce projet de PLU avec intérêt.

L'association Écocitoyens du Bassin d'Arcachon est une association reconnue d'intérêt général basée à Andernos et qui a pour but, entre autres, de se mobiliser pour rétablir l'équilibre entre l'homme et la nature dans le sens de l'amélioration de la qualité de la vie et du respect de l'environnement

- agir pour la protection de la nature et de l'environnement,
- protéger, conserver et restaurer les espaces, ressources, milieux et habitats naturels, les espèces animales et végétales, la biodiversité et les équilibres fondamentaux écologiques, l'eau, l'air, les sols, les sites, les paysages, les chemins ruraux ...
- agir pour l'aménagement harmonieux et équilibré du territoire et de l'urbanisme
- agir pour la protection des droits humains, le droit de chacun de vivre dans un environnement sain et préservé. L'association est donc fondée à donner son avis sur ce projet de PLU.

Notre examen a surtout porté sur la qualité du diagnostic et de l'évaluation environnementale, le respect des préconisations de l'État en matière d'étalement urbain, de mixité sociale, la prise en compte des risques naturels, la préservation des continuités écologiques et de la biodiversité, le souci du maintien ou d'une restauration du cadre de vie et la préservation des zones naturelles, agricoles et forestières.

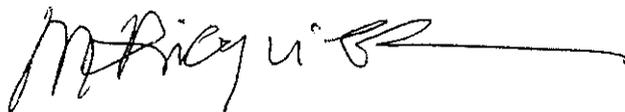
Le PADD a été élaboré dans le souci de mettre en cohérence la démographie galopante dans la commune, la mixité, le développement, avec les équipements tout en tenant compte et en préservant l'environnement et le cadre de vie. Il n'y aura pas de nouvelle zone ouverte à l'urbanisation car il existe un potentiel de divisions parcellaires de 51,5 ha, 20 ha de dents creuses et 88 ha restant à construire au niveau de la ZAC Terres Vives. Le potentiel de logements est important et il convient de freiner l'urbanisation pour mettre en adéquation l'urbanisation et le niveau des équipements et des réseaux de la commune. L'objectif est de limiter la population entre 13 000 et 15 000 habitants à l'horizon 2030.

Les enjeux majeurs sont bien identifiés. Le projet de PLU tient parfaitement compte de l'environnement, des réservoirs de biodiversité particulièrement riches en espèces protégées et de l'importante trame bleue, prend en compte les risques naturels en mettant en place une stratégie d'évitement des zones à risque, préserve le caractère naturel et forestier et le patrimoine architectural. La commune souhaite aussi favoriser le développement d'une agriculture de proximité, la diversification des constructions et la densification du centre bourg.

Ce projet de PLU nous semble particulièrement cohérent, vertueux et intelligent, tourné vers un cadre de vie en adéquation avec la préservation de l'environnement. Nous ne pouvons qu'adhérer à un tel projet et lui souhaiter d'atteindre ses objectifs. Nous émettons un avis très favorable au projet.

Dans l'attente de l'enquête publique, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de notre considération,

Fait à Andernos-les-Bains, le 1er juin 2018

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Ricquier', followed by a long horizontal flourish.

Marie Hélène Ricquier, représentante légale